Interpellation ordinaire

L'espace public pour tous les Lausannois !

Encore davantage que d'ordinaire, la période des élections communales permet de faire remonter certaines préoccupations et demandes des habitants de notre commune.

Sans doute comme une partie importante des élus de ce Conseil, les soussignés ont été interpellés de manière réitérée au cours des dernières semaines sur le problèmes récurrent de l'occupation de l'espace public - et en particulier de certaines places du centre-ville - par un petit nombre d'individus, ceux-ci niant ou limitant le droit du plus grand nombre de fréquenter ces espaces à toute heure du jour et de la nuit - sans mentionner les autres cas d'incivilités crasses, également fréquentes sur l'espace public, et qui sont le fait de personnes alcoolisés ou peu éduquées.

Bien que les problèmes et troubles sécuritaires qu'ils occasionnent soient de nature très différente, la problématique des dealers et celle des mendiants sont celles qui sont le plus souvent citées lors de ces interventions.

Sur la **problématique des dealers**, le PLR est conscient que toutes les solutions n'existent pas au plan communal. En effet, au niveau cantonal, il sera nécessaire de construire davantage de places de détention et, au niveau fédéral, une révision de la LFStup pour durcir certaines sanctions est indispensable.

Si le PLR est pleinement conscient du travail très important réalisé par les forces de police de la commune, il estime que des impulsions et réflexions politiques sont nécessaires pour déterminer quelles mesures peuvent être prises pour améliorer et densifier la présence policière, en particulier le soir et la nuit dans les rues de notre ville. En outre, même s'il est très difficile de comparer les situations de villes comme Bex et Lausanne, les interpellateurs s'interrogent sur la possibilité de s'inspirer de certaines pratiques récemment mises en œuvre pour lutter contre le trafic de rue.

Concernant **la mendicité,** le PLR prend note du bilan mitigé tiré par la Municipalité de l'application du nouveau Règlement de police adopté en 2013. Si pendant une brève période le Règlement a été bien appliqué et ses conséquences saluées par les commerçants et habitants, la situation s'est dégradée dès le printemps 2015 au moins. En outre, un phénomène choquant qui avait en partie disparu – soit la mendicité avec des mineurs – a refait son apparition avant la période de noël. Alors que d'aucuns limitent la nouvelle règlementation au seul interdit des « 5 mètres » c'est le lieu de rappeler que la mendicité active – notamment par l'interpellation de passants – ou la mendicité organisée sont également prohibées par les nouvelles dispositions.
Avant de connaître le résultat de la votation cantonale sur ce dossier qui intervertira encore en 2016, les interpellateurs demandent que le règlement actuel soit appliqué de manière effective ou – si nécessaire – qu'une modification intervienne rapidement.

Au vu de ce qui précède, les Interpellateurs posent les questions suivantes

1. Quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle pour lutter de manière plus déterminée contre la présence de dealers dans certains quartiers de la ville, en particulier le soir et la nuit ?
2. En particulier une augmentation d'effectifs permettrait-elle permettait-t-elle aux forces de police d'avoir une présence continue dans certains espaces ?
3. Malgré les configurations différentes, la Municipalité estime-t-elle que l'exemple de Bex peut être une base pour certaines actions sur le territoire lausannois ?

4. Des discussions ont-elles lieu avec le canton pour continuer et développer des actions communes contre ce phénomène ?

5. Concernant la mendicité avec des mineurs, des enquêtes ont-elles été ouvertes et/ou des dénonciations ont-elles été faites au SPJ ?
6. Quel bilan la Municipalité fait-elle de la disposition interdisant la mendicité « active » et l'interpellation de passants qui est encore largement pratiquée de nos jours?
7. Quand bien même une votation au niveau cantonal sur l'interdiction de la mendicité interviendra cette année encore, la Municipalité estime-t-elle qu'une révision ponctuelle du Règlement actuel pourrait améliorer la situation ?

Mathieu Blanc

Pierre-Antoine Hildbrand